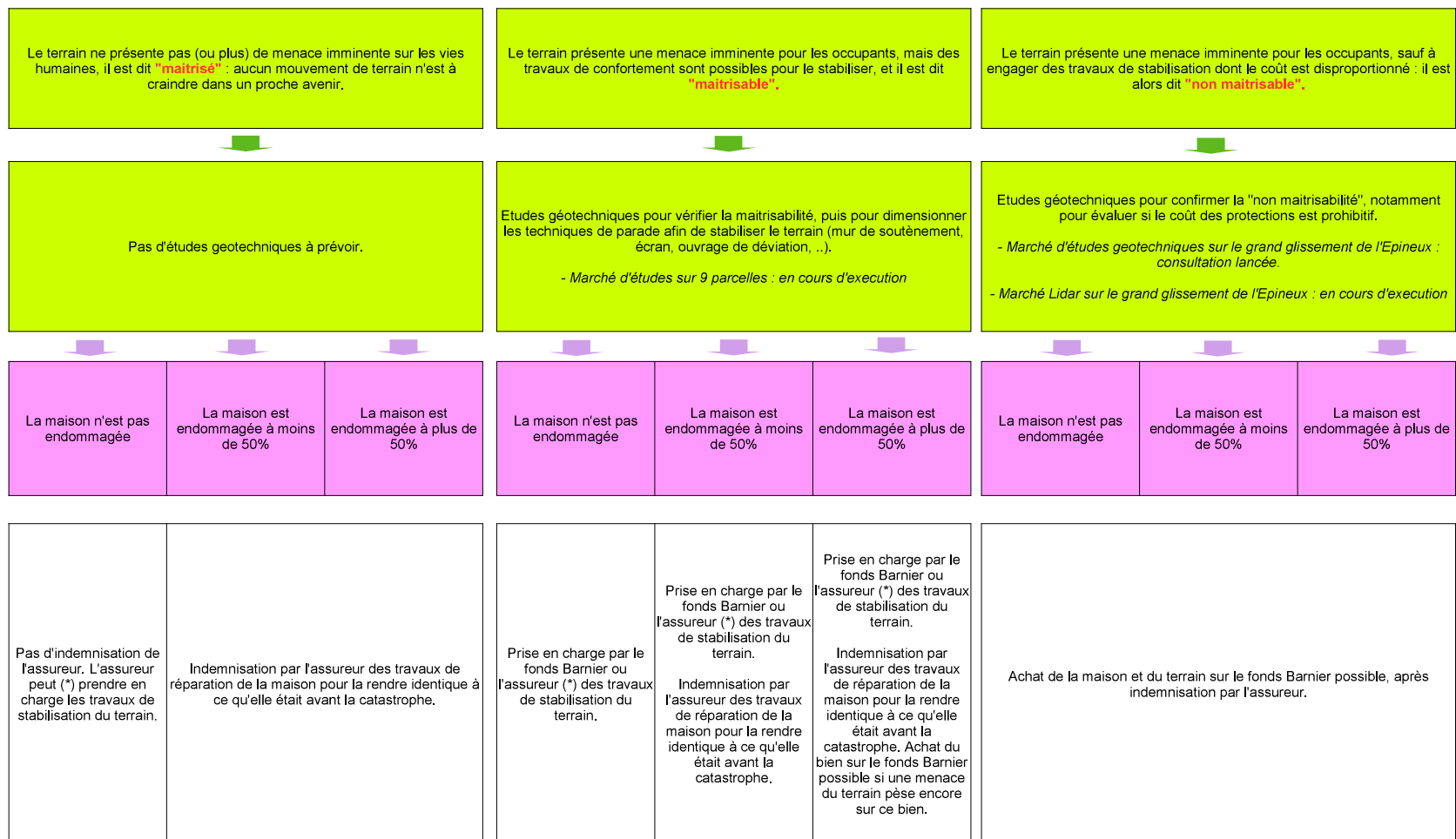


**TRAITEMENT DES PARCELLES SINISTREES ASSUREES : TABLEAU SYNOPTIQUE D'INTERVENTION**

Document simplifié à finalité pédagogique et informative qui ne saurait engager l'État ou les assureurs, chaque sinistre devant faire l'objet d'une analyse individuelle, au cas par cas, notamment à l'aune des conditions particulières du contrat d'assurance afférent

**Etat du terrain**



(\*) Selon les termes du contrat d'assurance.